

27 mars 2007

07.340

**Question Frédéric Cuche****Où en est-on avec l'autorisation de l'utilisation de la bromadiolone dans la lutte contre le campagnol terrestre?**

Avec l'hiver très doux, les campagnols se sont multipliés dans diverses régions du canton. La lutte contre ces rongeurs semble donc nécessaire. L'anticoagulant, utilisé en Franche-Comté de manière très large il y a quelques années, a fait l'objet, suite à la mort de nombreux prédateurs, d'interdiction par des "annulations d'arrêtés d'autorisation" au niveau du Tribunal administratif de Besançon.

Comment la lutte contre les rongeurs sera-t-elle organisée dans le canton de Neuchâtel? La bromadiolone sera-t-elle utilisée? Il paraît qu'à partir de certains seuils, il vaut mieux laisser le cycle de pullulation retomber naturellement.

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que toutes les précautions seront prises en matière de contamination de la chaîne alimentaire et en matière de protection des eaux et du sol? Des mesures sont-elles envisagées pour les pertes que subiront les agriculteurs?

*Cosignataires:* C. Siegenthaler et François Cuche.